

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 7 février 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GINDRE (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme MIELLE (représentée par Mme AVENA).

Membre excusé (1) : Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 31 janvier 2017

Délibération n° : 4-2017

Objet : SDAT/SDAT'Entreprise - collecteurs de textiles, linge de maison et chaussures au sein des services convention à signer entre la SDAT, la Communauté Urbaine Grand Dijon, la Ville de Dijon et le CCAS

La Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT), de par ses fonctions d'entraide auprès de publics en grandes difficultés, gère plusieurs structures dont SDAT'Entreprise. Cette dernière regroupe plusieurs chantiers d'insertion d'utilité sociale dont la Vêtementerie 21.

Vêtementerie 21, Atelier de Chantier d'Insertion (ACI), est une structure d'insertion par l'activité économique dont la finalité est la requalification sociale, la mobilisation professionnelle, la définition et la mise en œuvre de parcours professionnels pour des personnes jusqu'alors bénéficiaires des minima sociaux.

L'activité Vêtementerie 21, se décompose en plusieurs phases : la collecte, le tri, le recyclage et la vente au sein de deux magasins de prêt-à-porter de deuxième main.

SDAT'Entreprise est donc amenée à collecter des vêtements, des chaussures, de la maroquinerie et du linge de maison ou d'ameublement auprès de particuliers via des collecteurs textiles installés sur l'espace public.

Le 7 juillet 2015, une convention a été signée formalisant la coopération entre la SDAT et la Communauté Urbaine du Grand Dijon, la Ville de Dijon et le CCAS de la Ville de Dijon volontaires à l'expérimentation de la pose de collecteurs au sein même de leurs locaux.

Cette convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2016, il convient aujourd'hui de la renouveler.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet de renouvellement de la convention multipartenariale annexé à la présente délibération ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive et tous actes à intervenir pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie KELLE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

14 FEV. 2017



PUBLIÉ LE - 8 FEV. 2017